

Informations sur les campements d'Hydro-Québec

6211-09-072

Code de conduite des travailleurs

Des règlements généraux sont distribués à chacun des travailleurs mobilisés sur le campement. Nos agents de sécurité s'assurent du respect de ces encadrements.

Nous joignons les règlements généraux de base; ceux-ci pourront être mis à jour pour les particularités du projet Micoua-Saguenay, s'il y a lieu.

Gestion des matières récupérables et résiduelles

Nous prévoyons instaurer un système de gestion des matières résiduelles, où une priorisation des principes de réduction, de réemploi, de recyclage, de valorisation et d'élimination sera appliquée.

Dans l'opération de campements, l'entrepreneur en service alimentaire et conciergerie s'occupe de la collecte des ordures sur les campements et du tri, pour en disposer dans des conteneurs appropriés dans une zone d'entreposage. Par la suite, une entreprise de service s'occupe du ramassage pour les transporter vers un lieu défini. Une étude environnementale devra être effectuée pour trouver la solution la plus viable et conforme. Hydro-Québec s'adressera aux autorités locales ou régionales en vue de favoriser le recours à un point de disposition existant.